
**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DU PARC FERROVIAIRE
DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 avril 2025

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 1^{ère} Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Paul CARRERE
- . M. Henri BEDAT
- . Mme Dominique DEGOS
- . Mme Monique LUBIN
- . M. Damien DELAVOIE

Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :

- . M. Laurent CIVEL
- . M. Christophe MARTINEZ
- . M. Dominique UROLATEGUI

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Magali VALIORGUE

Etaient également présents :

- . Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services, Communauté de communes du Pays Tarusate
- . Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- . Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

*
* *

Le Président ouvre la séance et passe immédiatement à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

*
* *

1) Etat d'avancement du projet de Pôle multimodal des Landes

Le Président passe la parole à Mme DUFOURCQ qui fait part des études actuellement menées en vue de la définition du schéma ferroviaire induit par l'accueil de deux installations terminales embranchées (ITE) sur le périmètre de la ZAC.

Il en ressort la nécessité de prévoir deux aiguillages d'entrée/sortie, l'un à l'Ouest et l'autre à l'Est, ainsi qu'une voie-mère d'environ 900 mètres linéaires afin de permettre les manœuvres des trains (tête-à-queue des locomotives). Cette configuration ne prend pas en compte le projet de nouveau tracé de la VFL, qui impliquerait alors un schéma différent dont une voie-mère hors du périmètre de la ZAC. Cela étant, ce projet de nouveau tracé, impliquant aussi la déviation de la route départementale, ne serait pas acté, au final, et les représentants du projet GPSO ont été sollicités pour confirmer leur position à cet égard.

M. MARTINEZ indique qu'il va se renseigner également à ce sujet.

L'étude d'exploitation ferroviaire prévoit la circulation de 46 trains par semaine, soit un trafic annuel sur la VFL de 1 142 000 tonnes, transportés par 1 500 trains vides ou chargés, pour le pôle multimodal et Maïsadour. Avec le projet de Ryam de transport de kérosène de synthèse, le trafic atteindrait annuellement 1 346 000 tonnes transportés par 1 700 trains, soit 48 trains par semaine. Le passage à niveau, PN3, à proximité du pôle multimodal, serait fermé jusqu'à 12 fois par jour dont deux fermetures d'une durée de 8 minutes chacune, le matin et le soir, à court terme, puis 4 fermetures de longue durée (8 minutes) par jour, à long terme. Par ailleurs, avec ces nouveaux trafics, le groupe Maïsadour se verrait imposer des manœuvres supplémentaires, nécessitant la création de 30 mètres supplémentaires de rail en gare de Tartas, en sus de nouveaux moyens de traction à mettre en œuvre.

Le chiffrage global du projet va être réalisé avec l'ensemble de ces données et les études environnementales, hydrauliques, acoustiques et de trafic se poursuivent. La seconde réunion publique est prévue le 17 septembre prochain.

Le Président indique qu'il s'agira d'accompagner l'adaptation aux nouveaux trafics routiers des infrastructures routières des bourgs traversés.

M. CIVEL suggère que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse aider Maïsadour à s'adapter aux nouveaux trafics ferroviaires, avec la mise en place de nouveaux rails, la Région devant percevoir par ailleurs des droits de péage sur la VFL ; la nécessité de disposer d'un moyen de traction devrait également pouvoir s'articuler avec les moyens qui seront mis en place par les nouveaux tractionnaires de la VFL.

M. CIVEL fait part également de la maîtrise de l'ensemble des acquisitions foncières, lesquelles nécessiteront toutefois l'obtention d'une déclaration d'utilité publique pour faire aboutir définitivement les transactions. Enfin, il indique que le projet d'un itinéraire de délestage des poids-lourds sur la commune de Pontonx-sur-l'Adour va être étudié avec les services du Département, la Communauté du Pays Tarusate prenant en charge la moitié de ces dépenses.

Le Comité Syndical décide de prendre acte de cette communication.

2) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024

Le Comité Syndical décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par Madame la Payeuse Départementale dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3) Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Le Président du Syndicat Mixte ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical décide, sous la présidence de séance de M. Laurent CIVEL, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

Libellé	Inscriptions 2024	Réalisations	Restes à réaliser
Section de Fonctionnement			
Dépenses	139 558,76	2 215,14	
Recettes	139 558,76	139 558,76	
Résultat		137 343,62	
Section d'Investissement			
Dépenses	182 719,65	89 184,25	
Recettes	182 719,65	59 512,33	
Résultat		- 29 671,92	
Résultat global		107 671,70	0,00

4) Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, d'une part, en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement et, d'autre part, en report de fonctionnement, soit les écritures suivantes :

- Chapitre 001 – déficit antérieur reporté 29 671,92 €
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 137 343,62 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté - €

5) Approbation du budget primitif de l'exercice 2025

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2025, qui se décompose comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 140 000,00 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 267 343,62 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement

6) Participations statutaires de l'exercice 2025

Le Comité Syndical décide :

- de fixer à 140 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
 - 98 000,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 42 000,00 € pour la Communauté de communes du Pays Tarusate (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

7) Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le Comité Syndical décide de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de prestations de services dans le cadre de l'aménagement d'un parc industriel et logistique ferroviaire à Laluque**, selon les conditions suivantes :
 - **Proposition de la SATEL** en date du 27 novembre 2024
 - **Attributaire** : SARL REALYS ENVIRONNEMENT sise 278 rue de la Calle à PARENTIS-EN-BORN (40160)
 - **Mission confiée** : mise à jour de l'état initial du périmètre d'études comprenant notamment la pose de 4 piézomètres provisoires et la remise d'un rapport de travaux ainsi que la mise en place d'une sonde de mesure en continu du niveau d'eau sur les piézomètres durant 7 mois
 - **Montant** : 5 976,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 10 décembre 2024**
- **Marché de services relatif à une mise à jour des études préliminaires et du dossier de création de ZAC du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**, selon les conditions suivantes :
 - **Proposition de la SATEL** en date du 20 décembre 2024
 - **Attributaire** : Ook - SAS Atelier Valéry BRANDELA - 43 rue Sullivan à BORDEAUX (33000)
 - **Mission confiée** : réalisation de la mise à jour des études préliminaires et du dossier de création de ZAC du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
 - Phase études : élaboration et production des différents plans, simulations 3D, estimations et notices, réalisation de 2 images d'insertion du projet,
 - Phase concertation : présentation du projet ZAC avec mise à disposition du livrable papier et PDF,
 - Phase élaboration du dossier de création de ZAC : réalisation du dossier avec inclusion de l'étude d'impact réalisée par ailleurs
 - **Montant** : 12 040,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 10 janvier 2025**
- **Marché de services relatif à la réalisation d'une étude d'exploitation ferroviaire dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**, selon les conditions suivantes :
 - **Proposition de la SATEL** en date du 22 janvier 2025
 - **Attributaire** : SARL CONSEIL ET GESTION FERROVIAIRES - 2 rue Notre Dame à MOLSHEIM (67120)
 - **Mission confiée** : réalisation d'une étude d'exploitation ferroviaire dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
 - Recueil et appropriation des données d'entrée
 - Identification des besoins de trafic et de services ferroviaires à court, moyen et long terme
 - Simulation de l'exploitation ferroviaire du Pôle Multimodal des Landes en lien avec la gare de Laluque et la voie ferrée locale de Laluque à Tartas
 - **Montant** : 13 800,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 24 janvier 2025**

- **Marché de services relatif à une mission de réalisation du dossier d'autorisation environnementale (DAE) dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 30 janvier 2025
 - **Attributaire :** SARL REALYS ENVIRONNEMENT sise 278 rue de la Calle à PARENTIS-EN-BORN (40160)
 - **Mission confiée :** réalisation du dossier d'autorisation environnementale (DAE) dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque se décomposant comme suit :
 - Rédaction du CERFA n° 15964*03
 - Rédaction de l'état initial avec l'analyse, rédaction et synthèse des enjeux relatifs aux milieux physique et naturel, au patrimoine et au paysage, aux risques majeurs et au milieu humain
 - Rédaction de l'étude d'impact et des mesures compensatoires
 - Préparation du dossier Loi sur l'Eau
 - Rédaction du dossier de dérogation « Espèces protégées »
 - Organisation de 2 réunions en présentiel et 1 réunion en visio
 - **Montant :** 27 910,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 4 février 2025**
- **Marché de services relatif à une mission d'accompagnement AMO foncier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 30 janvier 2025
 - **Attributaire :** SAS SYSTRA – 72/76 rue Henry Farman à PARIS (75015)
 - **Mission confiée :** mission d'accompagnement AMO foncier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque se décomposant comme suit :
 - Rédaction de l'argumentaire « utilité publique » en vue de la dérogation pour le défrichement
 - Montage du dossier d'enquête publique préalable à une DUP
 - Suivi du dossier avec les services de l'Etat
 - Mise à jour de l'état parcellaire et suivi de l'enquête parcellaire avec notifications individuelles de l'arrêté d'ouverture d'enquête conjointe et demandes des certificats d'affichage en cas de pli non reçu
 - Participation à 3 réunions publiques
 - **Montant :** 13 400,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 4 février 2025**
- **Marché de services relatif à une mission de réalisation d'une étude d'impact de la génération du trafic routier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 30 janvier 2025
 - **Attributaire :** SARL INGENIERIE Securite Routière - 46 Rue Paul Duthil - 40800 Aire-sur-l'Adour
 - **Mission confiée :** réalisation d'une étude d'impact de la génération du trafic routier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Lалуque comprenant 2 phases comme suit :
 - Phase 1 : Recueil des données avec des comptages de trafic et analyse de la génération du trafic de la plateforme
 - Phase 2 : Simulation dynamique du trafic et analyse des impacts (accidentalité et analyse de la sécurité routière, analyse des impacts sur la circulation routière, analyse des impacts sur la qualité de l'air et analyse des impacts sur la structure de chaussée)
 - **Montant :** 24 600,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 4 février 2025**

- **Avenant n° 3 au marché de mandat d'études préalables en vue de l'obtention des autorisations administratives pour la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluche, attribué à la SATEL, selon les conditions suivantes :**
 - **Objet de l'avenant :** renouvellement du mandat pour six mois supplémentaires, soit jusqu'au 13 août 2026, augmentation de l'enveloppe prévisionnelle allouée aux études à réaliser, portée à un maximum de 450 000 € HT et modification des modalités de règlement de la rémunération du mandataire
 - **Date de signature de l'avenant : 14 mars 2025**
- **Marché de services relatif à une mise à jour de l'étude d'impact acoustique dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluche, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 25 février 2025
 - **Attributaire :** SAS GANTHA – 12 Boulevard Chasseigne à POITIERS (86000)
 - **Mission confiée :** mise à jour de l'étude d'impact acoustique avec nouvelle modélisation de l'état projeté avec les nouvelles données d'entrée, un calcul des contributions sonores et une comparaison des seuils réglementaires. Une définition des mesures compensatoires sera fournie.
 - **Montant :** 5 000,00 € HT
 - **Décision du Président en date du 18 mars 2025**

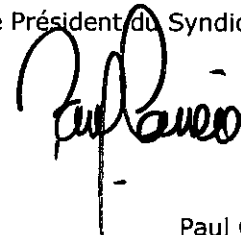
8) Questions diverses

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 8 JUL. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,



Paul CARRERE